



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Mai 2007 – nr 32

Contenu

1. [Politique de développement durable - évaluation et points d'attention pour le gouvernement futur](#)
2. [Avis pesticides](#)
3. [Avis sur la politique de communication](#)
4. [Rapport annuel 2006](#)
5. [Activités des groupes de travail](#)

1. Evaluation de et recommandations pour la politique de développement durable du gouvernement fédéral

Dans cet avis, le CFDD évalue la politique de développement durable (DD) menée sous la législature précédente et énonce certains points d'attention pour le gouvernement futur. Le Conseil constate que notre pays enregistre des progrès considérables dans certains domaines du DD, alors que dans d'autres, divers problèmes doivent encore être résolus (par exemple en ce qui concerne les changements climatiques et le vieillissement de la population). La politique de DD dans notre pays doit donc être poursuivie et même renforcée à certains niveaux, que ce soit pour respecter les engagements existants ou pour formuler de nouveaux objectifs, là où cela est nécessaire.

Une politique de type "business as usual" ne sera pas suffisante; il faut une politique de transition. L'assise de cette politique transitoire a pris de plus en plus d'ampleur durant ces derniers mois, surtout à la lumière de la problématique soulevée par l'énergie et le climat. Il semble y avoir, au sein du monde politique, des médias et du grand public, une plus grande disponibilité à penser et agir en termes de développement durable. Le nouveau gouvernement doit profiter de cette opportunité.

Cette politique de transition doit mener à un Etat providence pauvre en carbone, social et innovateur, dans lequel la croissance économique ne va plus de pair avec l'augmentation de la pression environnementale. La référence pour un tel développement ne doit pas seulement être une croissance quantitative (augmentation du PNB), mais une croissance qualitative: une croissance prêtant plus d'attention aux dimensions sociales et écologiques, et ce également au niveau mondial.

Notre pays dispose, pour mener une politique de développement durable performante, d'un bon cadre institutionnel qui est défini légalement. Celui-ci semble toutefois apporter peu de plus-value pour le moment. Une approche plus intégrée du gouvernement, sur base de ce cadre, pourrait engendrer davantage de résultats. Le développement durable n'est pas la responsabilité d'un seul ministre ou d'un seul secrétaire d'Etat, mais bien une priorité de tout le gouvernement. C'est pourquoi il vaut mieux attribuer cette compétence à la personne responsable de la politique dans son ensemble, à savoir le Premier Ministre.

Les plans fédéraux de DD (PFDD) constituent un instrument majeur permettant de mettre en oeuvre une approche transversale du DD en politique. La mise en oeuvre de ces actions dépend encore trop de la bonne volonté des personnes concernées. Cela résulte du manque de clarté du statut des PFDD. C'est pourquoi les actions des PFDD doivent être reprises dans les processus de planification et budgétaires classiques. Les Etudes de l'impact des décisions sur le développement durable (EIDDD), instaurées récemment pour les décisions au sein du Conseil des Ministres, peuvent contribuer également à une politique intégrée de DD. Le CFDD suivra ce processus de près et demande une transparence maximale.

Outre une intégration « horizontale », une intégration « verticale » est tout aussi indispensable pour mener une politique performante de développement durable. Depuis 2005, on élabore dans notre pays une stratégie nationale de développement durable, mais cette SNDD ne semble enregistrer que peu de progrès. Et ceci alors qu'en raison de la répartition complexe des compétences en matière de développement durable dans notre pays, il est essentiel de mieux relier entre eux les domaines de pouvoir à différents niveaux. De même, des initiatives spécifiques "nationales" relatives au DD ne sont pas réalisées ou le sont tardivement, comme le Plan National Climat ou encore le Plan National Mobilité. Les autorités publiques doivent analyser les fréquents échecs des actions nationales et prendre des mesures pour améliorer la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.

Pour réaliser une politique de développement durable, il faut mettre en place un « mélange » d'instruments: outre des instruments "doux", tels que la recherche, l'éducation, la sensibilisation et les initiatives volontaires, il faut également des instruments "durs" de nature juridique (réglementaire) et économique. Pour ce qui est de ce dernier instrument, le Conseil fait remarquer que le rôle de la fiscalité comme instrument permettant de limiter les contraintes environnementales retient de plus en plus l'attention.

Enfin, le Conseil formule quelques points d'attention dans des domaines politiques spécifiques :

- Politique climatique: notre pays ne mène pas encore assez une politique structurelle et intégrée pour pouvoir atteindre les objectifs européens actuels et futurs - il ne profite pas suffisamment des possibilités qu'offre une politique climatique sur le plan social, économique et écologique ;
- Energie: il y a dans tous les secteurs un grand potentiel de mesures économiquement rentables et socialement acceptables permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, et il est également crucial de limiter la demande en énergie;
- Mobilité: il y a des opportunités de mieux gérer la demande, d'améliorer l'offre d'alternatives durables, et de limiter les contraintes environnementales liées aux transports par des innovations technologiques ;
- Politique de produits: le gouvernement doit établir un bilan de la « stratégie des produits durables » qui a été annoncée. Le CFDD pourra contribuer à cette stratégie ;
- International: notre coopération au développement doit davantage tenir compte des changements climatiques. La politique commerciale doit aussi mieux s'accorder avec la stratégie de DD et ce tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 25 mai dernier.
Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a07f.pdf>

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur un projet d'AR modifiant l'AR du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole

Le ministre de la Santé publique, monsieur Rudy Demotte, a demandé dans une lettre reçue le 29 mars 2007 l'avis du CFDD sur un projet d'AR modifiant un AR de 1994, suite au remplacement d'une Directive européenne dans ce domaine. Le Conseil approuve le projet d'AR soumis parce qu'il établit une cohérence dans la réglementation, et ne voit pas d'objection à une entrée en vigueur rétroactive.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 25 mai dernier.
Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a08f.pdf>

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur la politique de communication des autorités fédérales en matière de développement durable

La Secrétaire d'Etat au développement durable Els Van Weert a demandé l'avis du conseil sur la communication des autorités publiques en matière de développement durable. Dans la première partie de l'avis, le CFDD rappelle les missions des acteurs de la loi de 1997, ainsi que leurs spécificités en matière de communication. Il passe ainsi en revue le Service public de programmation développement durable (SPP DD), la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan (TFDD), et décrit ses propres rôle et missions. Le conseil s'attache aux différents instruments de communication de chacun des acteurs et en fait une analyse succincte : public(s) cible(s), adéquation de l'instrument aux objectifs à atteindre, utilisation, promotion et diffusion, évaluation. Ensuite, le CFDD émet quelques propositions pour améliorer certains de ces instruments ou pour en promouvoir de nouveaux. L'avis se penche particulièrement sur le mécanisme des consultations publiques sur les avant-projets de Plans de développement durable. Le conseil recommande de préciser un ou des objectifs prioritaires et de développer les instruments de la consultation en fonction de ces objectifs. Le conseil est disposé à se prononcer d'une manière plus détaillée sur base d'une proposition concrète pour la consultation publique prévue cette année, si l'autorité le souhaite.

Dans la seconde partie de l'avis, le conseil émet des recommandations transversales. Il souligne que l'information seule ne permet pas souvent d'obtenir de réels changements, si ce n'est en complément d'autres instruments (normes, réglementations, ...) L'articulation actuelle des responsabilités en matière de communication peut permettre une plus grande cohérence et une professionnalisation accrue de la communication en matière de développement durable ainsi qu'un meilleur « rendement » des messages émis par chacun des acteurs. Le conseil rappelle quelques règles d'une bonne communication et la nécessité d'évaluations de résultats.

Le conseil rappelle qu'un instrument comme l'Evaluation des incidences des décisions sur le développement durable est un bon instrument, qui devrait désormais être utilisé par chaque ministre pour situer ses décisions dans un contexte de développement durable. Au niveau politique encore, la communication du Gouvernement fédéral en matière de développement durable aurait un impact renforcé si tous les ministres et le chef du gouvernement communiquaient de concert sur le développement durable.

Le CFDD estime que la diffusion efficace de messages et de documents sur le développement durable passe nécessairement par une synergie avec les entités fédérées, les compétences étant partagées par différents responsables aux divers niveaux de pouvoir. Toutes les entités de l'Etat belge sont concernées, et en particulier les Communautés, qui sont les intermédiaires privilégiés vis-à-vis des écoles, des mouvements d'éducation permanente, des médias publics, des acteurs culturels... Le conseil souligne qu'il est important que la future Stratégie Nationale de DD comporte un volet « communication ». En effet, les médias n'accordent pas encore suffisamment d'importance au développement durable, en particulier les télévisions de service public. Une Stratégie Nationale de DD contribuerait à rencontrer cette difficulté. Une annexe à la Stratégie Nationale pourrait présenter les mécanismes institutionnels du développement durable en Belgique.

*Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 23 mars dernier.
Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:*

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a06f.pdf>

[Retour au contenu](#)

5. Rapport annuel 2006

Le rapport annuel 2006 du CFDD vient d'être publié. Ce document passe en revue de manière synthétique les différents avis émis l'année dernière, avec mention du suivi qui leur a été réservé par le gouvernement (comme communiqué à l'AG du 28 février dernier). Les autres activités menées et organisées par le CFDD sont également reprises dans le rapport annuel (fora, activités de communication, études, contacts, etc).

« L'année passée a été le témoin d'un bond en avant important sur le terrain du développement durable » note le Président du CFDD, Theo Rombouts, dans le préface du rapport. « Près de quinze ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le Développement (Rio 1992), un changement de tendance est perceptible sur le plan de la conscientisation. Le film d'Al Gore, le rapport Stern et un hiver inhabituellement doux, ont constitué quelques-uns des catalyseurs qui ont contribué à créer un sense of urgency. Le changement climatique est le déclencheur qui a rendu tout à coup sensible la vulnérabilité de notre planète. A travers ce déclencheur, une double notion pénètre, à une vaste échelle : tout d'abord, qu'une politique économique, sociale et environnementale cohérente est nécessaire, en réponse au changement climatique, et que ceci vaut également pour – par exemple – le problème mondial de la pauvreté ou du vieillissement des populations. Ensuite, que l'approche est une responsabilité partagée par beaucoup d'acteurs, non seulement les politiques, mais également les entreprises, les organisations de la société civile et les ménages. Cette compréhension constitue précisément le noyau du développement durable ».

Le rapport annuel 2006 rappelle aussi les objectifs, la composition et le fonctionnement du Conseil et de ses organes (assemblée générale, bureau, groupes de travail et secrétariat), et contient un rapport financier.

Le rapport 2006 est disponible sur notre site www.cfdd.be. Une version imprimée peut être demandée au secrétariat (mail@frdo-cfdd.be).

[Retour au contenu](#)

Activités des groupes de travail

Groupe de travail stratégies de développement durable

Ce groupe de travail prépare actuellement un deuxième avis sur le découplage croissance - utilisation de ressources, en collaboration avec le GT Normes de Produits. Après son premier avis qui portait sur la stratégie thématique « ressources naturelles » de l'UE, ce deuxième avis traitera notamment des applications dans notre pays, et prêterait surtout attention au découplage dans le domaine de la mobilité.

Groupe de travail Energie et climat

Comme les autres groupes de travail, Energie et Climat a collaboré à l'avis « Evaluation de et recommandations pour la politique de développement durable du gouvernement fédéral » (voir 1).

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail organise une table ronde avec le Ministre De Gucht. Lors de cette rencontre, le Ministre fera un exposé sur l'avancement des travaux et la position belge concernant les négociations au sein de l'OMC et les négociations bilatérales sur le commerce au niveau de l'UE. Le GT prépare également des auditions internes sur la problématique des biocarburants et sur la problématique du *financing for development*.

Groupe de travail Normes de Produits

Le GT prépare un deuxième avis sur le découplage, en collaboration avec le GT Stratégies. Après son avis sur un premier projet d'AR en matière de pesticides (voir 2), le GT prépare un avis sur un deuxième projet d'AR modifiant l'AR du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. Le GT prépare également un avis sur un projet d'AR réglementant les fumigations.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le GT assurera le suivi de son avis sur la communication des autorités fédérales en matière de développement durable (voir 3).

Groupe de travail Recherche scientifique

Suite au séminaire sur les indicateurs de développement durable (IDD) que le CFDD avait organisé en septembre 2005 en collaboration avec la Plateforme indicateurs de DD, le GT prépare un avis d'initiative sur les IDD.

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue Ernest Blérot 17, 1070 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».